

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL du 14 décembre 2018

Le Conseil Économique, Social et Culturel de l'établissement public du Parc national des Cévennes s'est réuni le vendredi 14 décembre 2015 à 9h30, à Supagro à Florac, sous la présidence de M. Henri COUDERC, président du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, et en présence de :

- Monsieur Matthieu ANCEY, Office de Tourisme Cévennes & Navacelles (arrivé à 10h30)
- Monsieur Pierre Alain AYRAL, Hydrologue, enseignant-chercheur Ecole des Mines d'Alès
- Madame Marie Claude BERJAMIN, Représentante des Forestiers Privés du Gard (vice-présidente)
- Monsieur Grégory BOULARD, Atelier de transformation agroalimentaire CFPPA de FLORAC
- Monsieur Dominique BUGAUD, Chef d'Unité Biodiversité DDT 48
- Madame Magali CASTELLY, Association Sentiers vagabonds
- Madame Sandrine CENDRIER, REEL 48
- Madame Nicole CHABANNES CONFOLENT, Déléguée départementale Maisons Paysannes de France
- Madame Florence CHOQUET, Biosphera
- Monsieur Serge COLIN, Centre Ornithologique du Gard (COGard)
- Monsieur François COULOMB, Ordre des Architectes
- Monsieur Eric DEBENNE, Directeur du Comité Départemental du Tourisme 48 (uniquement le matin)
- Monsieur Bernard FINIELS, Représentants de l'Association cynégétique du PNC
- Monsieur Patrick GALZIN, CAUE 30
- Monsieur Philippe GALZIN, Gîte Le Merlet
- Madame Pauline GENDRY, Directrice des Archives départementales de la Lozère
- Madame Marie HUGUET, Compétence Culture et éducation
- Monsieur Arnaud JULIEN, Directeur de la Fédération des Chasseurs de la Lozère
- Monsieur Jean François JULLIAN, Agriculteur
- Monsieur Patrick LAFONT, Référent tourisme SNAM
- Monsieur Alain LAGRAVE, Référent CEN
- Monsieur Alain LAURANS, Historien
- Madame Alice MULLE, Animatrice antenne de Lozère - FR CIVAM Occitanie
- Monsieur Olivier PELISSIER, TCA Aigoual Nord
- Monsieur Hubert PFISTER, Club Cévenol
- Monsieur Gilles PLAN, Représentant de l'Association cynégétique du PNC
- Madame Pierrette REVEST, Association Jardins en partage
- Madame Monique ROCHER, Office de tourisme Cévennes Gorges du Tarn
- Monsieur Marcel SAVAJOL, Marcel Immo - Représentant la CCI Lozère
- Monsieur Luc TEISSONNIERE, Scierie des Plantiers
- Madame Nathalie TREMEL, Animatrice de la charte forestière

### Ont donné mandat :

- Monsieur Bernard CABANNES, Président FO.GE.FOR.30, a donné mandat à Mme Nicole CHABANNES
- Monsieur Denis CARBONNIER, Conservateur du Musée du Désert, a donné mandat à M. Hubert PFISTER
- Monsieur Alain DURAND, Communauté de communes du Pays Viganais, a donné mandat à M. Gilles PLAN
- Madame Caroline ENTRAYGUES, CAUE 48, a donné mandat à M. Patrick GALZIN
- Madame Stéphanie GUINÉ, MNE-RENE 30, a donné mandat à Mme Magali CASTELLY
- Monsieur Gaël MARTIN, Eleveur, a donné mandat à M. Bernard FINIELS

### Sont absents excusés :

- Monsieur Philippe CHAMBON, Historien
- Madame Marie Lucy DUMAS, Le Lien des chercheurs cévenols

- Madame Florence FAIDHERBE, FRHPA (Fédération régionale de l'Hôtellerie de Plein Air)
- Madame Marie-Laure GIRAULT, Association En Chemin
- Monsieur Francis MATHIEU, élu référent charte de ROBIAC-ROCHESSADOULE
- Monsieur Daniel MEYNADIER, Agriculteur
- Monsieur Henri MOUYSSSET, Historien
- Monsieur Christian NOUGUIER, Directeur adjoint ADRT 30
- Madame Muriel PASCAL, Représentante Association LOzérienne pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ALODEAR)
- Monsieur Pierre PLAGNES, Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère
- Monsieur Philippe ROURE, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère
- Monsieur Frédéric SEQUIER, Pôle de Pleine Nature Aigoual
- Monsieur Abel TANANE, Représentant d'entreprise de transformation
- Madame Nadia VIDAL, Représentante de la Chambre d'agriculture Lozère

Nombre de membres	51
Nombre de présents	31
Nombre de mandats	6
<b>Nombre de voix</b>	<b>37</b>

Assistent également à la réunion :

- Madame Mariane BENOIT, Déléguée territoriale du massif Vallées cévenoles
- Madame Elsa BONAL, Bureau d'études DIALTER
- Madame Laurence DAYET, Directrice adjointe de l'établissement public du Parc national des Cévennes
- Monsieur Franck DUGUEPEROUX, Chef du service Connaissance et veille du territoire
- Madame Claire DUTRAY, Déléguée territoriale du massif Piémont cévenol
- Monsieur Danny LAYBOURNE, Chef du service Développement durable
- Madame Anne LEGILE, Directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes
- Monsieur Richard SCHERRER, Délégué territorial du massif Causses Gorges

M. le Président du conseil d'administration ouvre la séance à 9h50 et présente l'ordre du jour :

1. Élection du/de la président-e du Conseil Économique, Social et Culturel de l'établissement public du Parc national des Cévennes.
2. Lancement de la réflexion collective sur le sujet *Comment passer de « Vous, le Parc », à « Nous, le Parc »*.
3. Travail en ateliers.
4. Restitution des ateliers & conclusion.

\*\*\*\*\*

M. le Président du conseil d'administration remercie les membres du CESC de leur présence et de leur implication dans la vie de l'établissement puisqu'ils sont tous également membres des commissions thématiques. Il indique que cette nouvelle version du CESC se veut plus dynamique et réactive.

Il rappelle le rôle et le fonctionnement du CESC : instance consultative au sein du dispositif de gouvernance de l'établissement, il émet des avis pour aider le conseil d'administration et la direction dans ses choix. C'est une instance de dialogue où l'on débat de sujets d'intérêt transversal pour le territoire et l'établissement. Les questions et les sujets émanent du conseil d'administration mais le CESC peut aussi être force de proposition.

L'établissement souhaite donner plus de poids à la réflexion et à la voix du CESC grâce à ce nouveau format, notamment pour renforcer le lien entre le territoire et l'établissement. Au travers de cette instance, l'établissement va donc bénéficier d'une expertise collective pour traiter des grands enjeux. Il espère que ces

moments de réflexion partagée seront fédérateurs et riches afin de dégager des pistes pour améliorer l'action de l'établissement pour le territoire et pour ses habitants.

L'action de l'établissement public ne serait pas suffisante et peu efficace si elle était isolée, mal comprise et si elle n'était pas relayée par les habitants eux-mêmes. L'établissement est rarement celui qui fait en direct, mais plutôt celui qui accompagne la réflexion, initie les projets et les soutient. Avec l'évolution de la société, il le fait aujourd'hui de manière différente si l'on compare à la période de sa création. C'est donc pour amplifier son action et en tirer les meilleurs bénéfices pour le territoire que le conseil d'administration a souhaité que le CESC réfléchisse à la façon de renforcer l'appropriation de cet outil, de ses missions et de ses actions, pour les habitants qui sont les véritables acteurs du développement durable localement.

La première question que pose le conseil d'administration au CESC est donc la suivante : « *Comment passer de Vous le Parc à Nous le Parc* ».

## **1. Élection du/de la président-e du Conseil Économique, Social et Culturel de l'établissement public du Parc national des Cévennes**

M. le Président du conseil d'administration informe les membres du CESC des candidatures à la présidence de MM. Philippe GALZIN & Hubert PFISTER et fait appel à d'éventuelles nouvelles candidatures.

Aucun autre candidat ne se faisant connaître, M. le Président du conseil d'administration invite les deux candidats à se présenter.

*M. ANCEY arrive à 10h30.*

Mme Sandrine CENDRIER et Mme Marie HUGUET sont volontaires pour assister le président de séance lors de l'élection. M. le Président fait l'appel des membres dans l'ordre alphabétique.

- nombre de votants d'après la liste d'émargement : 37
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls et d'enveloppes vides : 2
- majorité absolue : 18
- nombre de voix obtenues par chacun des candidats :
  - o Philippe GALZIN : 22
  - o Hubert PFISTER : 13

**M. le Président du conseil d'administration proclame M. Philippe GALZIN Président du Conseil Économique, Social et Culturel de l'établissement public du Parc national des Cévennes.** Il lui adresse ses félicitations et l'invite à présider la séance.

M. GALZIN prend alors la présidence du CESC et remercie les membres de lui avoir accordé leur confiance. Il exprime ses pensées à M. Roland MOUSQUES, membre du CESC, disparu quelques semaines plus tôt.

Il fait état de ses premières propositions, qui seront débattues lors de la prochaine réunion du CESC :

- Rencontrer les CESC des autres Parcs (échange d'expériences bénéfique)
- Inviter le président du conseil scientifique à une séance du CESC et vice-versa.
- Faire une synthèse à la fin de chaque séance pour restitution au conseil d'administration
- Réunir le CESC environ 2 fois par an

## 2. Lancement de la réflexion collective sur le sujet *Comment passer de « Vous, le Parc », à « Nous, le Parc »*

Le débat commence pendant les élections.

Mme Elsa BONAL de la société *DialTer*, spécialisée dans le dialogue territorial, anime les débats. Elle invite les membres du CESC à donner leur avis sur différentes propositions à l'aide de cartons de couleur verte (oui, je suis d'accord), rouge (non, je ne suis pas d'accord) ou orange (ne sais pas, entre les deux) :

- *En tant que membre du nouveau CESC, vous sentez-vous concernés par le « Nous » de « Nous le Parc » ?* → oui pour la majorité des membres  
*En tant que citoyen, vous sentez-vous concernés par le « Nous » de « Nous le Parc » ?* → la majorité des membres sont plus mitigés
- *Il n'y a pas de « Nous » puisque le Parc est une institution et que le « Nous » ce sont ceux qui travaillent pour cette institution* → la majorité des membres ne sont pas d'accord avec cette affirmation
- *Il y aura du « Nous » quand les habitants et les socio-professionnels comprendront le rôle de l'établissement (au-delà de celui de garant d'une réglementation qui est souvent vécu comme négatif par le territoire)* → les avis sont plus variés.
- *Il y aura du « Nous » si la force de proposition que représente le CESC est suivie de réalisations concrètes* → d'accord s'il s'agit de réalisations concrètes pour le territoire et si le CESC joue le rôle de relai du territoire.
- *Il y aura du « Nous » quand les habitants seront les acteurs des projets et des actions de l'établissement* → la majorité des membres est d'accord avec cette affirmation.
- *Il y aura du « Nous » si le CESC fait remonter des projets portés par le territoire qui s'inscrivent dans la dynamique de la charte quel que soit le porteur de projet* → la majorité des membres est d'accord avec cette affirmation.
- *Il y aura du « Nous » si des projets convergents sont portés en différents lieux du territoire (enjeu d'unité territoriale)* → les membres sont plus ou moins d'accord (favoriser l'interconnaissance vs déclinier la diversité)
- *Il y aura du « Nous » si des projets réussissent à concilier des intérêts divergents* → la majorité des membres est d'accord avec cette affirmation.
- *J'ai connaissance ou je participe à des initiatives intéressantes dans le domaine*
  - *de la gestion durable de l'eau ?* oui pour quelques membres : jardins partagés, tourbière de Sénégrière, cartographie et re-naturalisation des zones humides du Mont Lozère par le CEN, projet Hydropop (hydrologie populaire et participative) sur les basses eaux des Cévennes, démarche de sensibilisation « En Lozère pour l'océan » du REEL 48.
  - *du changement climatique ?* oui pour quelques membres : Cévennes Écotourisme, éclairage public et ciel étoilé, dispositif « EAU Climat » (RENE 30), territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), adaptation des essences au changement climatique, marche pour le climat, gestion des bio déchets d'une cantine scolaire.

Une discussion s'ensuit sur l'importance du volet culturel. Mme BONAL relève le dissensus et donne la parole à Mme LEGILE.

Mme LEGILE rappelle ce qu'est un Parc national français :

- un territoire que l'État considère comme exceptionnel de par la richesse de sa biodiversité et la qualité de ses patrimoines (naturels ou culturels),

- un territoire où l'on souhaite concilier la protection de la nature et le développement des activités humaines dans le respect des usages et des traditions
- un espace remarquable, avec un cœur, une aire d'adhésion et un projet de territoire (charte),
- un établissement public avec trois missions : connaissance et protection des patrimoines, développement durable, accueil et sensibilisation du public.

Le Parc national des Cévennes a été créé en 1970, désigné « réserve de biosphère » en 1985 et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en 2011. D'une surface totale de 3 000 km<sup>2</sup> c'est le plus grand Parc national de métropole, avec 1/3 de surface dans le cœur, 120 communes (dont 111 adhérentes) sur les trois départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère et 67 800 habitants permanents (dont 750-800 en cœur). L'établissement public a une gouvernance largement portée par le territoire (9 représentants de l'État sur 52 membres au conseil d'administration).

Mme LEGILE présente l'organisation actuelle de l'établissement public en la comparant à celle d'avant la réorganisation et soulève la question du maintien du lien de proximité dans un contexte de multiplication des interlocuteurs et de turn-over régulier.

Mme LEGILE présente ensuite quelques éléments du budget de l'établissement. Elle insiste sur le fait que le Parc est un outil qui peut servir d'effet levier pour aller chercher des financements pour le territoire.

Elle termine en présentant la charte, document qui guide les actions de l'établissement et dont l'ambition est de maintenir l'équilibre homme-nature qui a fait les Cévennes et comment le maintenir dans un nouveau contexte.

L'absence du mot « environnement » dans le sigle CESC occasionne une discussion.

Mme REVEST souhaite que les sigles utilisés lors des discussions soient traduits.

M. JULIEN a été décontenancé par la notion du *Nous*, notion protéiforme qui fait écho à des questions de société. Pour lui, le mot important à côté du *Nous* c'est la transversalité. Le CESC doit faire le lien entre toutes les commissions du Parc et traiter de sujets qui ne l'ont pas été dans les commissions ou plus en profondeur. Il souhaite donc travailler cette notion de transversalité.

M. le Président indique que c'est tout à fait le rôle du CESC.

Mme LEGILE admet que la notion du *Nous* est compliquée, mais il faut examiner les moyens d'y répondre car le conseil d'administration a saisi le CESC sur ce sujet.

M. SAVAJOL se demande pourquoi on a mis si longtemps pour se poser la question.

M. le Président pense que le changement est intervenu lorsqu'il y a eu une plus forte implication des gens du territoire par rapport à l'administration centrale.

Mme LEGILE indique que le Parc travaille sur une nouvelle stratégie de communication dans laquelle il est prévu d'interroger un panel de gens pour avoir des éléments plus concrets sur leurs ressentis et leurs impressions.

M. SAVAJOL pose la question des ingrédients de l'appropriation.

Mme BONAL propose ensuite les thématiques possibles pour les ateliers de l'après-midi :

1. Conviction : Quelles contradictions un membre du CESC doit-il résoudre ? En tant que membre versus habitant, acteur, citoyen ; en tant que membre d'une instance participative versus expert de commission.
2. Reconnaissance mutuelle : Il y a du *Nous* quand les acteurs du territoire (habitants, socio-professionnels, etc.) comprendront le rôle de l'établissement et, inversement, quand le Parc reconnaîtra et facilitera les initiatives locales.

3. Faire relai : Il y a du *Nous* si le CESC fait remonter des projets portés par le territoire, qui s'inscrivent dans la dynamique de la charte et quel que soit le porteur de projet.
4. Faire culture : Comment faire pour construire une confiance mutuelle entre acteurs du territoire et agents du Parc ?
5. Biodiversité et/ou lien social : faire culture c'est entretenir des pratiques sociales et économiques génératrices de biodiversité (et donc faire évoluer les pratiques qui ne le sont pas) et/ou c'est fabriquer un lien social, par des actions et des animations culturelles, pour partager et mettre au débat cette vision du monde cévenol.
6. Démocratie & dissensus : Il y a du *Nous* si des projets réussissent à concilier des intérêts divergents et à mettre en dialogue des diversités de point de vue.
7. Méthode de travail du CESC : comment faire pour être complémentaire des commissions thématiques et créer de la transversalité.
8. Défiance & résistance : qu'est-ce qui fait obstacle à la réappropriation, au désir de constituer un bien commun ? comment agir pour qu'ensemble nous soyons fiers de ce bien commun ?

Après un vote à main levée des membres du CESC, les 4 thématiques retenues sont :

- Reconnaissance mutuelle
- Faire relai
- Démocratie & dissensus
- Défiance & résistance

### 3. Travail en ateliers

Les 4 groupes, animés par des agents de l'établissement, travaillent à tour de rôle sur 3 des thématiques.

### 4. Restitution des ateliers & conclusion

Richard SCHERRER restitue le travail de l'atelier *Démocratie & dissensus* en indiquant quelques pistes de travail :

- Comme préalable : nécessité de dialogue et de rencontre sur le terrain pour comprendre les intérêts de chacun (« casser les étiquettes », habitudes de dialogue, se comprendre)
- Co-organiser des événements/manifestations (« permet aussi de rencontrer des gens qu'on ne verrait jamais »)
- Rôle de l'artistique et du culturel pour faire se rencontrer les gens
- Créer un cahier de doléances et d'encouragement (outil permettant à ceux qui n'en ont pas l'habitude de s'exprimer)
- Trouver des sujets fédérateurs (ex. RICE, moulin du Méjean...)
- Travailler par thématiques plus pointues et valoriser des réussites et des solutions (monter un projet sur une thématique, indiquer les clefs de réussite)
- Réaffirmer le bien commun/les valeurs/l'intérêt général vs les intérêts particuliers
- Rôle du Parc (l'institution) de gérer le bien commun

Franck DUGUÉPÉROUX restitue le travail de l'atelier *Reconnaissance mutuelle* en indiquant plusieurs pistes de travail qui ont convergé entre les 3 groupes qui se sont succédé à l'atelier :

- La commande du CA est très ambitieuse. Peut-on la reformuler ? Viser plutôt *Nous avec le Parc* et *le Parc avec Nous* ; retourner vers le CA pour lui faire entendre cette évolution ?
- Le projet de territoire (la charte) est un élément constitutif du territoire mais il n'est pas le seul projet sur le territoire

- Différence entre le cœur du Parc et l'aire d'adhésion : l'attente, donc la relation avec le Parc, le "Nous", n'y est pas la même
- Favoriser le contact direct sur le terrain
- Favoriser les rencontres via les événementiels
- Instaurer des permanences fixes avec des agents pour accueillir et dialoguer dans les bureaux des massifs
- Mieux valoriser ce qui marche au travers de la communication, parler des nouveaux métiers
- Adapter la communication aux différents publics
- Faire émerger des projets concrets entre habitants et agents, des actions communes pour faire évoluer le regard de l'autre (ex. : des chantiers collectifs)
- Favoriser le développement des partenariats (à l'initiative de l'établissement mais aussi des acteurs)
- La Rice est une réussite car a permis d'aller au-delà des populations habituellement concernées par le Parc
- Comment approcher les gens qui sont contre le Parc ?
- Partager la pédagogie de la règle et de la police (éviter les tabous)
- Imaginer de nouvelles formations adaptées au territoire pour les nouveaux agents (insertion dans les collectivités par ex.)
- Développer plus de cohérence en aire d'adhésion entre l'État et l'établissement public
- Continuer le travail en direction des écoles, et demander aux enfants ce qu'ils pensent du Parc (« C'est quoi le Parc ? »)

Claire DUTRAY restitue le travail de l'atelier *Faire relai* en indiquant quelques pistes de travail :

- Le CESC pourrait être force de proposition et non une simple instance de consultation
- Son rôle est d'avoir une vision transversale. Y a-t-il suffisamment de concertation en amont ?
- Faire connaître le Parc auprès d'autres partenaires (ex. Lozère nouvelle vie, Relance, ...)
- Constituer des groupes de travail restreints au sein du CESC
- Partager les coordonnées des membres du CESC
- Faire partager la charte auprès des membres du CESC (+ communiquer les documents de synthèse comme le poster des axes...)
- Faire remonter les plaintes que l'établissement reçoit auprès du CESC, pour proposer ensemble des réponses
- Favoriser le dialogue CESC/Parc. Notamment faire connaître aux membres du CESC le bilan des dossiers d'instruction des demandes d'autorisation de travaux ou d'activités, tel qu'il a été présenté dans la matinée : ce type d'informations permet d'indiquer que, loin de tout bloquer, le Parc permet un grand nombre de projets de se réaliser sur le territoire
- Transmettre aux membres du CESC les éléments (l'information) leur permettant de valoriser les actions positives de l'établissement.

M. le Président précise que le CESC est défini, dans les statuts qui ne peuvent être modifiés, comme instance consultative, et que tous les avis donnés par le CESC ont toujours été pris en compte dans les décisions du conseil d'administration.

Un membre du CESC propose de créer un trombinoscope contenant les coordonnées téléphoniques et/ou courriel des membres du CESC afin de faciliter les échanges.

Mariane BENOIT restitue le travail de l'atelier *Défiance & résistance* en indiquant quelques pistes de travail :

- Notion de fierté d'habiter un territoire qui constitue un bien commun exceptionnel : il est facile d'en être fier vis-à-vis des touristes, mais pas pour tous les habitants... question de posture, de critique historique à l'encontre de l'institution Parc. Aider à faire redécouvrir ce bien commun exceptionnel avec un regard neuf : les habitants n'ont pas forcément conscience de sa valeur. Les amener à devenir fiers, ce qui donnera envie de le partager
- Question de méfiance aussi d'habitants vis-à-vis de l'établissement : si je vois un agent venir, c'est que je « n'ai pas bien fait »... Il faut donc restaurer la confiance et valoriser ce que font les habitants pour le bien commun

- Faire prendre conscience de la plus-value d'être dans un Parc, sous l'angle de chaque type d'usagers qui ne l'ont pas forcément identifiée
- Mieux communiquer pour construire ce sentiment de fierté : valoriser le positif (intervention dans les écoles, les ABC...). Elargir les champs de la communication (paysages, culture, les gens qui habitent et travaillent sur ce territoire)
- S'appuyer sur les projets des acteurs du territoire, co-organiser des événements pour favoriser le lien social et les rencontres entre acteurs & agents
- Comment diffuser la parole aux autres ? Les membres de commissions/du CESC ont le sentiment qu'il ne se passe rien entre les réunions... quels outils pour relayer l'information au territoire, pour être réactif (compte-rendu, autres...)
- Reformuler de « Nous le Parc » (connotation institutionnelle) à « Nous le territoire » (réappropriation)
- Le projet de territoire (5 ans) est plus récent que le projet de Parc (bientôt 50 ans) : continuer à l'expliquer pour le faire partager
- Savoir présenter la règle sur un territoire coupé en deux (cœur et aire d'adhésion) : ressenti d'un déficit de projet commun ; la relation au Parc est différente selon que l'on habite la zone d'adhésion ou la zone cœur (réglementation). Le « Nous avec le Parc » y sera différent.
- Ce patrimoine commun engendre des devoirs plus difficiles à accepter que les droits ; faire comprendre la notion de responsabilité (pour les autres, pour les générations futures)

Mme Laurence DAYET ne comprend pas trop la dichotomie cœur/aire d'adhésion car sur 55 communes cœur seulement 9 n'ont pas adhérees. Mme BENOIT précise que l'adhésion au Parc est affichée par les communes en aire d'adhésion et que plus on va vers le cœur moins on a ce sentiment d'appartenance. L'affichage est moins net en cœur.

M. le président conclue la séance en remerciant l'équipe du Parc pour l'organisation de la journée et la restitution des ateliers. Il remarque que globalement, le manque de communication est flagrant. Le manque d'aller au-devant de l'autre est une constance dans les propos des ateliers. Le CESC a du travail.

<b>La prochaine séance est fixée le vendredi 22 février 2019 de 9h30 à 16h30.</b>
---

M. le Président lève la séance à 17h.

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

Le président du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes

Le Président du Conseil Économique, Social et Culturel de l'établissement public du Parc national des Cévennes

Anne LEGILE

Henri COUDERC

Philippe GALZIN